

Maître Carré Sàrl

Une expertise d'ingénieurs au service de l'immobilier

Créée en 2006 par Daniel Willi et sa fille, la société Maître Carré s'appuie sur ses 3 collaborateurs et le bureau d'ingénieurs Daniel Willi SA pour offrir ses services en conseil au maître de l'ouvrage, en organisation de concours d'architectes et d'ingénieurs, en expertises immobilières ainsi qu'en constats avant travaux.



Projet MEP d'un bâtiment à Genève
Grand Lancy 1 : organisation du concours d'architectes sur invitation.



Organisation du concours d'architecte pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gare au Bouveret (procédure sélective sur préqualification, selon norme SIA 142)

Maître Carré est le fruit d'une transition de carrière : celle de Daniel Willi. Non content d'avoir créé un bureau d'ingénieurs il y a 33 ans, il obtient à 60 ans un brevet fédéral d'expert immobilier. C'est l'occasion d'un nouveau départ avec une structure plus légère. Maître Carré (en référence au m²) conseille le maître d'ouvrage, pas nécessairement qualifié en matière de construction. Il joue alors un rôle primordial d'intermédiaire pour faire converger les intérêts du maître d'ouvrage, avec ses contraintes budgétaires et ses desiderata, et des mandataires (architectes ou ingénieurs). Fort de son expérience, Daniel Willi a su tisser des relations de confiance avec les maîtres d'ouvrage et il est toujours prêt à les rassurer sur le bien-fondé des bons de paiement. Une expertise plébiscitée par des clients aussi exigeants que Bobst Mex SA et, à l'heure actuelle, par 3 fondations : la Fondation Jeunesse et Familles, la Fondation Hindemith à Blonay et la Fondation des Églantines à Vevey.

Maître Carré organise également 3 à 4 concours de projets par an, sur invitation ou ouverts à tous. En cours, un concours pour une poste à Delémont et un autre pour la transformation d'une ancienne gare en bureau communal au Bouveret. La procédure exige que Maître Carré traduise le cahier des charges du maître d'ouvrage pour les candidats architectes et ingénieurs. Une fois sélectionnés par pré-qualification, les candidats ont trois mois pour développer une proposition qui, si elle est retenue, donne lieu à l'obtention

d'un mandat. Grâce au concours, le maître d'ouvrage a l'assurance que la meilleure proposition sera retenue pour son projet. Poste Immo et plusieurs communes (projets de collèges) sont là pour en témoigner.

Autre spécialité de Maître Carré : l'expertise immobilière. Une expertise essentiellement patrimoniale dans le cadre de divorces ou de successions nécessitant des répartitions de biens immobiliers. La société propose également des expertises pathologiques dressant l'état d'entretien des bâtiments et des bilans énergétiques. Une mention spéciale pour les constats ou preuves à futur : ils représentent 15 % de l'activité de la société grâce à l'appui du bureau Daniel Willi SA dont Daniel Willi continue à assurer la gestion partielle. Il s'agit de constats avant travaux (relevé de l'état des bâtiments ou des routes avant les chantiers voisins afin d'éviter les revendications ultérieures) et après travaux (constat final d'éventuels dégâts, négociations en vue de réparations, signature de conventions pour éviter de coûteux procès).

Aujourd'hui, Daniel Willi entend bien poursuivre sa transition personnelle avec Maître Carré sans développer un grand bureau comme Daniel Willi SA, fort de 50 collaborateurs. Il préfère développer le qualitatif avec une petite équipe plus à même de s'impliquer complètement pour aider ses clients à trouver la meilleure solution.

**MAÎTRE
CARRÉ**

Maître Carré Sàrl
Av. des Alpes 43 - Case postale 1643 - CH-1820 Montreux 1 - Tél.: +41 (0)21 333 45 50 - Fax : +41 (0)21 333 45 01
E-mail : info@maitrecarre.ch - <http://www.maitrecarre.ch/>